

Définition

Prépare et assemble des produits, des plats simples chauds ou froids et en effectue la vente selon les règles d'hygiène et de sécurité alimentaires. Peut servir les plats à table.

Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'établissements de restauration rapide, de cafétérias, de restaurants d'entreprise ou de collectivité.

Elle peut s'exercer en horaires fractionnés, en soirée, les fins de semaine, jours fériés et être soumise à des pics d'activité («coup de feu»).

Le port d'un uniforme est requis.

La connaissance des normes d'hygiène et de sécurité alimentaires est requise.

Environnement de travail

Etablissement de restauration rapide ; Point chaud

Activités

- Renseigner le client sur la composition des produits et enregistrer sa commande
- Effectuer la préparation de plats simples (salades, assiette de crudités, de fromages, desserts, ...)
- Cuire ou réchauffer des aliments et réaliser l'assemblage,
- Organiser la présentation des produits, des plats chauds ou froids en vitrine, pour le buffet et effectuer l'approvisionnement en cours de service
- Remettre la commande au client
- Effectuer les opérations d'encaissement
- Emballer les préparations, les produits, les étiqueter (dates de fabrication, DLC) et les ranger en chambre froide, en réserve, ...
- Effectuer l'entretien de la salle, du matériel et des équipements de la cuisine



**Orientation
personnalisée
Qualification
professionnelle
Diplôme
Emploi pérenne
Vie citoyenne**

Mettre en oeuvre un sas d'orientation par l'alternance qui soit un champ d'expérimentation professionnelle à destination d'un public reconnu travailleur handicapé

**AREPSHA-CREPSE, Dispositif 3A :
modalités d'inscription**

>>> Contacter le service Admission de l'AREPSHA-CREPSE les **lundi, mardi et jeudi matins de 8h30 à 12 heures** pour une prise de rendez-vous avec le Dispositif 3A.

Pièces à fournir :

- Reconnaissance en qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Carte d'identité
- Attestation de sécurité sociale
- CV
- 1 photo d'identité

AREPSHA-CREPSE, DISPOSITIF 3A

5 rue Auguste-Colonna, 42100 Saint-Étienne

Tél. 04 77 57 54 05 / Mail. crepse@crepse.fr

www.crepse.fr > rubrique NOS PRESTATIONS



- Préparer le matériel, les produits nettoyants et baliser les zones glissantes
- Enlever les poussières des surfaces, les détritus, trier et vider les corbeilles
- Nettoyer et laver les sols, les mobiliers
- Nettoyer les sanitaires, cuisines et approvisionner les distributeurs d'essuie-mains, de savon, ...
- Éliminer par aération, désodorisation, les pollutions de lieux
- Renseigner les supports de suivi (horaire, lieu, ...) et informer l'interlocuteur concerné des anomalies constatées
- Nettoyer et entretenir le matériel de nettoyage
- Nettoyer des surfaces avec une : Auto-lavuse ; Lavuse, machine à haute pression, nettoyeur haute pression ; Machine à injection/extraction ; Machine électromécanique (mono-brosse, ciruse, lustreuse, ...); ; Shampooineuse
- Nettoyer et rénover des surfaces/sols par : Cristallisation ; Décapage, cirage, lustrage ; Grésage ; Récurage ; Shampooinage ; Surfçage
- Nettoyer des surfaces vitrées de plain-pied (vitres, cloisons, miroirs, ...)
- Nettoyer et réapprovisionner en accessoires des intérieurs d'aéronefs, voitures, trains, ...
- Nettoyer et désinfecter des locaux en milieu sensible
- Evacuer les déchets courants (ménagers, industriels banaux) et sortir les poubelles et bacs collectifs pour enlèvements

Activités

Association ; Collectivité territoriale ; Entreprise ; Entreprise publique/établissement public ; Foyer / centre d'hébergement ; Résidence de personnes âgées ; Site de transit (port, aéroport, gare, ...) ; Société de services

Environnement de travail

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein de sociétés de services de propreté, de collectivités territoriales, d'associations en contact avec différents intervenants (clients, usagers, agents de la collectivité, ...). Elle varie selon le secteur, le degré d'automatisation des équipements et le type de chantier. Elle peut s'exercer en horaires fractionnés, les fins de semaine, jours fériés ou de nuit.

Conditions d'exercice de l'activité

Réalise des opérations de propreté, de nettoyage et d'entretien des surfaces, locaux, équipements de sites tertiaires, industriels selon la réglementation d'hygiène et de sécurité. Peut réaliser des opérations de rénovation de surfaces (sols plastiques, moquettes, marbres, ...).

Définition

AREPSHA
CREPSE
Centre de Rééducation Professionnelle de Saint-Étienne
**Formation en contrats d'alternance
accompagnée par le D3A**
Conduite avec la MFR Saint-Etienne et de Vougy
Fiche métier : Agent de Propreté et d'hygiène
(Titre professionnel)



- Collecter et récupérer les équipements, produits et matériaux en fin de vie
- Trier les produits, pièces, matériaux et les orienter vers les filières de valorisation ou d'élimination
- Stocker les équipements, produits et matériaux triés
- Conditionner les produits selon leurs caractéristiques, les commandes et le mode de transport
- Nettoyer et ranger la zone de travail (matériel, accessoires, ...)
- Intervenir sur des produits et matériaux : Bois, palettes ; Electroménager ; Métaux ; Papier, carton, plastique, caoutchouc, verre, ... ; Textiles ; Cartouches d'encre ; Hospitaliers ; Informatiques
- Remettre en état des produits par des opérations de : Nettoyage ; Régénération ; Réparation ; Reconditionnement
- Vidanger, récupérer et conditionner des produits, fluides et substances toxiques
- Sensibiliser des usagers aux conditions de collecte, de tri et de recyclage de déchets, et aux règles de propreté et d'hygiène sur la voie publique
- Renseigner les supports de suivi d'activité et transmettre les informations au service concerné

Activités

Association ; Collectivité territoriale ; Déchetterie ; Entreprise industrielle ; Ressourcerie ; Société de collecte et de traitement des déchets ; Société de services

Environnement de travail

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein de sociétés de services, d'associations, de collectivités territoriales, d'entreprises industrielles, Elle varie selon le lieu d'intervention et le type de produits collectés. Elle peut impliquer le port de charges. Le port d'équipements de protection (gants, combinaison, ...) peut être requis.

Conditions d'exercice de l'activité

Réalise des opérations de tri de déchets et produits industriels en fin de vie selon les règles de sécurité, d'environnement et les impératifs de récupération. Peut reconditionner des produits industriels pour valorisation par réutilisation ou recyclage.

Définition

AREPSHA
CREPSE
Centre de Rééducation Professionnelle de Saint-Étienne
Formation en contrats d'alternance
accompagnée par le D3A
Conduite avec l'AREPSHA-CREPSE
et le CFA des Moutiniers
Fiche métier : Agent de déchetterie
(Titre professionnel)



Formation en contrats d'apprentissage accompagnée par le D3A

Conduite avec l'AFT IFTIM

Fiche métier : Agent de Logistique (CQP)

Définition

Exécute des opérations de réception, de stockage, de tenue des stocks, de préparation de commandes et d'expédition de marchandises, produits, matières premières, ... selon les procédures qualité, les règles d'hygiène et de sécurité et les impératifs de délais. Peut réaliser des opérations de manutention à l'aide de matériel de manutention léger (transpalette, diable, caddie, ...) ou d'engins à conducteur auto-porté (chariot élévateur, ...). Peut effectuer des opérations spécifiques (emballage, approvisionnement de lignes de production, ...).

Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entrepôts, de plates-formes logistiques, de magasins d'entreposage industriels ou commerciaux, de dépôts d'usines de production, de magasins d'entreprises.

Elle varie selon le type d'entreprise, le type de produits, le degré d'informatisation et d'automatisation du site. L'activité peut s'exercer en horaires décalés, les fins de semaine, jours fériés ou de nuit. Elle peut s'effectuer en environnement bruyant et impliquer la manipulation de charges.

Le port d'équipements de protection (chaussures de sécurité, gants, casque, ...) peut être requis.

Environnement de travail

Association ; Drive en grande distribution ; Entreprise artisanale ; Entreprise de transport/messagerie/groupage ; Entreprise industrielle ; Entreprise publique/établissement public ; Industrie manufacturière ; Plate-forme logistique ; Site d'entreposage ; Société de services

En extérieur ; En zone frigorifique

Activités et compétences de base

- Réceptionner les marchandises, les produits et contrôler la conformité de la livraison
- Effectuer le prélèvement de produits selon les instructions de préparation de commande et constituer les colis, lots, ...
- Charger les colis et les acheminer en zone d'expédition, de stockage ou de production
- Renseigner les supports de suivi de commande et transmettre un état des produits détériorés et du matériel défectueux
- Nettoyer et ranger la zone de travail (matériel, accessoires, ...)
- Utiliser un engin nécessitant une habilitation : CACES R 389-6 (Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production)
- Conditionner les produits selon leurs caractéristiques, les commandes et le mode de transport
- Réaliser des reconditionnements et assemblages simples, des remises en conformité de produits détériorés, ...
- Effectuer le rangement des produits en zones de stockage
- Suivre l'état des stocks et contrôler la réception des produits



Formation en contrats d'apprentissage accompagnée par le D3A

Conduite avec le CFA des Mouliniers

Fiche métier : Agent de maintenance automobile (CAP)

Définition

Effectue les réparations, révisions, contrôles périodiques de véhicules automobiles particuliers ou industriels selon les règles de sécurité et la réglementation. Peut effectuer des dépannages et des essais de véhicules sur route.

Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein de collectivités territoriales, d'entreprises de réparation, de garages, de concessions automobiles, des armées... en relation avec différents intervenants (clients...).

Elle peut s'exercer les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des contraintes et impliquer des positions pénibles et le port de charges.

Le port d'équipements de protection (gants, chaussures de sécurité, ...) est exigé.

Environnement de travail

Atelier de réparation/Service Après-Vente –SAV ; Atelier intégré ; Centre auto, service rapide ; Centre de contrôle technique automobile ; Concession automobile ; Ecurie de course auto/moto ; Entreprise artisanale ; Entreprise publique/établissement public ; Garage automobile ; Société de services ; Collectivités territoriales

Activités et compétences de base

- Identifier l'intervention à réaliser à partir des dossiers techniques, des indications de l'expert mandaté et des clients
- Réaliser les opérations d'entretien du véhicule ou les interventions de service rapide
- Détecter les dysfonctionnements et déterminer les solutions techniques de remise en état du véhicule et des équipements
- Changer ou réparer les moteurs, boîtes de vitesse, embrayages, suspensions, démarreurs, ...
- Tester le véhicule et réaliser la mise au point et les réglages
- Renseigner les supports de suivi d'intervention et transmettre les informations au service concerné
- Ranger et nettoyer la zone de travail et effectuer la maintenance de premier niveau des outillages et équipements
- Intervenir sur un moteur à énergie ou carburant : Biocarburant ; Diesel ; Électrique ; Essence ; Gaz de Pétrole Liquéfié ; Gaz naturel
- Intervenir sur tout type de véhicule
- Installer des équipements complémentaires (dispositifs de confort, protection, films teintés, attelage, ...) sur un véhicule automobile particulier ou industriel
- Remplacer les vitres ou réparer les impacts et fissures
- Trier des composants et fluides récupérés et les orienter vers les zones de traitement ou de stockage
- Réaliser un contrôle technique sur un véhicule automobile particulier ou industrie
- Préparer un véhicule avant livraison/utilisation (nettoyage intérieur, extérieur, niveau, ...)

Formation en contrats d'apprentissage accompagnée par le D3A

Conduite avec l'IFRIA Rhône-Alpes

Fiche métier : Agent d'Industrie Agro-Alimentaire (CAP)

Définition

Surveille et régule une machine ou une ligne automatisée de transformation de produits alimentaires selon les règles d'hygiène et de sécurité et les impératifs de production (qualité, coûts, délais, ...). Effectue des contrôles de conformité des matières et des produits en cours de production.

Peut réaliser des opérations manuelles liées au produit (garnissage, ...), monter et régler les équipements et effectuer la maintenance de premier niveau.

Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises de production alimentaire. Elle peut s'exercer par roulement, les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des variations saisonnières (fêtes de fin d'année, produits pour l'été, ...).

L'activité s'effectue en atelier parfois en zone à température élevée, frigorifique ou humide, en zone à atmosphère contrôlée et peut impliquer le port de charges.

Le port d'Équipements de Protection Individuelle -EPI- (gants, chaussures de sécurité, protections auditives, ...) et d'équipements d'hygiène (charlotte, masque, ...) est requis.

Environnement de travail

Entreprise alimentaire

En zone à atmosphère contrôlée ; En zone frigorifique

Activités et compétences de base

- Vérifier et maintenir l'état de propreté des équipements (balance, broyeur, cuve de cuisson, fours, ...) et du poste de travail
- Sélectionner les données de production et saisir les paramètres de quantité, de dosage, de mélange, ...
- Surveiller l'approvisionnement des machines, des installations et le flux des matières ou des produits
- Surveiller le fonctionnement des machines et des équipements et effectuer des interventions simples en cas d'incident
- Contrôler la conformité des matières carnées, végétales et des produits alimentaires
- Prélèver des échantillons de matières ou de produits, les référencer et les enregistrer pour analyse
- Renseigner les supports de suivi de production et transmettre les informations aux interlocuteurs concernés
- Effectuer manuellement des opérations de préparation ou de finition : Découpe ; Eviscération ; Garnissage ; Mélange
- Organiser le stockage de matières premières (affectation des silos, ...)
- Contrôler le conditionnement et l'étiquetage des produits (étanchéité, poids, date de péremption, ...) ou les conditionner manuellement

Formation en contrats d'apprentissage accompagnée par le D3A

Conduite avec le CFPPA Montravail

Fiche métier : Agent d'Entretien des Espaces Ruraux (CAP)

Définition

Aménage et entretient des espaces naturels (bordures de cours d'eau, dunes, talus, ...) afin de préserver leurs qualités biologiques selon les règles de sécurité et la réglementation environnementale.

Peut installer des équipements de préservation du littoral.

Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein de parcs naturels, de collectivités territoriales, en relation avec différents intervenants (éco garde, conducteurs de travaux, services de la voirie, ...).

Elle varie selon le lieu d'intervention (parc naturel, espace rural, rivière, littoral, ...).

Elle s'effectue à l'extérieur et peut impliquer la manipulation de charges. Le port d'équipements de protection (veste renforcée anti-cope, protecteurs anti-bruit, ...) peut être requis.

Environnement de travail

Collectivité territoriale ; Entreprise d'insertion ; Parc naturel

Activités et compétences de base

- Effectuer la pose et l'entretien des installations de terrain et petit bâti de protection d'espaces naturels (murets, piquets, mobiliers récréatifs, escaliers)
- Effectuer les opérations de préparation des sols et de plantation
- Utiliser un engin nécessitant une habilitation : CACES
- Réaliser les opérations d'ouverture et d'aménagement de sentiers pour le public
- Procéder à l'entretien des plantations par tronçonnage, élagage, taille des arbustes, ...
- Effectuer la restauration écologique de milieux naturels (lande, marais, mare, ...)
- Techniques de préservation de la biodiversité
- Réaliser la pose et l'entretien de filets, murets de soutènement pour la stabilisation des dunes